



Au « Canard », rien ne va plus !

Malgré des recherches très poussées menées au *Canard enchaîné*, aucune trace du travail de l'épouse d'un dessinateur historique de l'hebdomadaire n'a, pour le moment, pu être exhumée. En revanche, la procédure de licenciement engagée contre celui qui a dénoncé cet emploi fictif se poursuit...

La direction du volatile a en effet demandé à l'inspection du travail l'autorisation de licencier le journaliste Christophe Nobili, salarié protégé du fait de son mandat de délégué syndical SNJ-CGT. Elle n'a d'ailleurs pas perdu de temps, puisque sa demande est partie dès la fin du week-end pascal, après la réunion extraordinaire de CSE du vendredi 7 avril, qui elle-même prenait la suite de l'entretien préalable, tenu le matin-même.

La direction parle de « motif disciplinaire et trouble au fonctionnement de l'entreprise ». Peu importe que les élus du CSE aient, à l'unanimité, voté contre ce licenciement, rejetant toute faute commise par le journaliste et estimant, au contraire, que les dommages causés à l'hebdomadaire découlent de cette procédure de licenciement.

Peu importe que pour justifier sa décision, la direction s'appuie sur la « charte d'indépendance et de déontologie des journalistes du "Canard enchaîné" », qu'elle a elle-même rédigée et qu'elle n'a pour l'instant opposée à aucun autre membre de la rédaction. Selon ce texte, les journalistes du *Canard* sont censés demander l'« accord de la direction ou de la rédaction en chef » pour leurs « interventions extérieures dans les médias ». Ils doivent également « informer la direction et la rédaction en chef de tout projet de publication d'un livre où il est fait état de [leur] qualité de salarié du "Canard" ». Pour la « liberté de la presse [qui] ne s'use que quand on ne s'en sert pas », on repassera...

Une fois de plus, le SNJ-CGT fustige la volonté de la direction du *Canard* de faire un exemple, en punissant celui qui a publiquement dénoncé - dans son livre « Cher Canard », publié aux éditions JC Lattès - et porté plainte contre des pratiques condamnables... semblables en tout point aux vicissitudes du couple Fillon, révélées par l'hebdomadaire, notamment sous la plume de Christophe Nobili.

Le SNJ-CGT lui réaffirme son soutien et se félicite que dans cette épreuve, il soit soutenu par un collectif de journalistes et de lecteurs du *Canard*. Une pétition en ligne ([lire ici](#)) a été lancée contre

son licenciement, ainsi que plusieurs comptes de soutien sur les réseaux sociaux : Twitter ([voir ici](#)), Instagram et Facebook ([voir ici](#)). Une soirée de soutien se prépare même, pour le dimanche 14 mai à 17h, au Théâtre Déjazet ([voir ici](#)).

Il est encore temps de revenir à la raison et de retirer cette procédure de licenciement sans fondement, dont on ne peut imaginer qu'elle aille jusqu'à son terme.

Montreuil, le 20 avril 2023.